



Chères Conscœurs, Chers Confrères,

Dans le cadre des déclarations d'activité partielle, vos clients ou vous-mêmes avez certainement rencontré des incidents relatifs à l'émission des codes d'accès sur la plateforme en ligne.

Voici les recommandations de la DIRECCTE sur ce sujet :

Si vous êtes en attente de vos identifiants et/ou de votre habilitation, veuillez suivre la procédure suivante :

- Vérifiez dans vos spams si vous ne trouvez pas un mail reçu de « notifications-ap@asp-public.fr »
- Si vous n'avez toujours rien reçu, renvoyez un message à contact-ap@asp-public.fr contenant les informations suivantes :

Objet : Identifiant non reçu

Informations du corps du mail :

- SIRET Etablissement
- Dénomination Etablissement
- Contact de la demande : NOM / PRENOM / mail / Téléphone
- Description du problème rencontré

Si toutefois cette manipulation n'était pas concluante, nous vous invitons à remonter par mail à l'adresse contact-ap@asp-public.fr les difficultés relatives à l'attribution de ces codes d'accès **en renseignant le tableau ci-dessous par demandes groupées (une par cabinet ou par agence) :**

Tableau à télécharger

Bien confraternellement

Jean-Paul MÉNAGER

Président de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire

Garant du respect de la déontologie des Experts-Comptables des départements d'Indre-et-Loire (37), de la Loire-Atlantique (44), de Maine-et-Loire (49), de la Mayenne (53) et de la Sarthe (72), l'Ordre a également pour rôle de représenter la profession et d'assurer la défense de ses intérêts.



Copyright © 2018 Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire